

# RÈGLEMENT JEU CONCOURS

**LA RACEBOX – “1 session achetée = 1 chance de gagner”**

## Article 1 - ORGANISATION :

LA RACEBOX, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de COMPIÈGNE sous le n°930 721 790, dont le siège social est situé au 75 rue Claire Lacombe, 60740 SAINT-MAXIMIN (France), représentée par son Président en exercice,

Organise du **1er avril 2026 à 00h00 au 1er juin 2026 à 23h59**, sur Internet et dans son établissement physique, un jeu-concours avec obligation d'achat intitulé :

**“1 session achetée = 1 chance de gagner”**

Ce jeu est accessible :

- sur le site Internet : <https://laracebox.fr>
- et directement dans les locaux de LA RACEBOX

L'ensemble des marques, logos, signes distinctifs, contenus, logiciels, textes, images et éléments présents sur les supports de communication de LA RACEBOX sont protégés par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle. Toute reproduction non autorisée constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Le présent règlement définit l'ensemble des règles juridiques applicables à ce jeu-concours.

## Article 2 - PARTICIPATION :

Le présent jeu est soumis à une obligation d'achat et est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France ou à l'étranger.

Sont exclus :

- les membres du personnel de la société organisatrice
- toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation du jeu
- leurs proches (famille, concubins, etc.)

Les mineurs peuvent participer sous réserve d'une autorisation parentale préalable. L'organisateur se réserve le droit d'en exiger la preuve à tout moment.

Conditions d'accès aux simulateurs :

- Taille minimale : 1m40
- Taille maximale : 2m05
- Poids maximal : 140 kg

Toute personne ne respectant pas ces conditions ne pourra tenir l'organisateur pour

responsable de l'impossibilité d'utilisation.

### **Article 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION :**

La participation s'effectue exclusivement :

- via le site : <https://laracebox/reserver.fr>
- ou directement sur le lieu d'activité de LA RACEBOX

Le participant doit :

- 1 Créer un compte avec une adresse email valide et un numéros de téléphone
- 2 Procéder à l'achat d'une ou plusieurs sessions de simulateur

Chaque session achetée donne droit à une participation :

- 1 session = 1 chance
- 2 sessions = 2 chances
- 3 sessions = 3 chances etc ...

Limite : **100 participations par achat**

Après achat, la participation est proposée automatiquement et reste facultative.

Toute participation ne respectant pas les conditions définies dans le présent règlement sera considérée comme nulle.

La participation au jeu de la société organisatrice s'effectue donc uniquement par voie électronique, sur le site Internet <https://laracebox.fr> et sur le lieu d'activité de La Racebox située au 75 RUE CLAIRE LACOMBE 60740 ST MAXIMIN et à l'exclusion de tout autre mode de participation.

Aucune demande relative au fonctionnement du jeu ne sera traitée par téléphone ou par écrit.

### **Article 4 – TIRAGE AU SORT :**

Le tirage au sort sera effectué via un outil informatique sécurisé (type Excel avec fonction aléatoire), regroupant l'ensemble des participations.

Il interviendra dans un délai maximum de **45 jours après la fin du concours**.

L'organisateur se réserve le droit de modifier la date du tirage si nécessaire.

Les gagnants :

- seront contactés par email ou tout autre moyen disponible
- autorisent la publication de leur identité à des fins promotionnelles, floutage des visages possible pour les photos.

Le lot est à retirer directement auprès de l'organisateur.

Tout lot non réclamé dans un délai de **3 mois** sera considéré comme abandonné.

## Article 5 – LES LOTS :

Le jeu comporte le lot suivant :



**Lot n°1 : Simulateur de pilotage complet – valeur 2000€**

### Composition détaillée :

- PRO RACING WHEEL
- Système Direct Drive TRUEFORCE – 11Nm
- PRO RACING PEDALS
- Pédalier Load Cell (résistance jusqu'à 100 kg)
- Capteurs Hall Effect
- Playseat® Trophy Logitech G Edition

Ce lot constitue un ensemble complet de simulation automobile haut de gamme destiné à une utilisation immersive et réaliste.

### Conditions d'attribution :

- Lot strictement **nominatif et non cessible**
- Non échangeable contre espèces ou autre avantage
- Non remboursable

En cas d'impossibilité, l'organisateur se réserve le droit de remplacer le lot par un équivalent de valeur égale ou supérieure.

Toute tentative de fraude ou de fausse déclaration entraînera l'annulation de la participation.

Toutes précisions complémentaires et tous renseignements pratiques pour la remise des lots seront donnés en temps utiles aux gagnants.

En cas de force majeure, ou si les circonstances l'exigeaient, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer les lots gagnés par des lots de valeur équivalente ou supérieure.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du participant, la société organisatrice n'est pas tenue de faire parvenir un quelconque lot ou gain au participant bénéficiaire si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription, s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat d'un jeu ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

La société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable si le lot ou le gain est endommagé en raison des opérations de transport qui sont à la charge du gagnant.

L'organisateur décline toute responsabilité concernant l'utilisation du lot après remise.

## Article 6 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS :

Les gagnants seront prévenus directement par l'organisateur du jeu, par tout moyen mis à la disposition de ce dernier. Le mail devant être impérativement renseigné lors de l'inscription pour participer au concours.

Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même indiquées lors de son inscription. En cas de contestations, seuls les listings des participants de la société organisatrice feront foi.

## **Article 7 – DONNÉES PERSONNELLES :**

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre d'un traitement informatique.

Les participants autorisent l'organisateur du jeu à diffuser le nom, prénom, commune de résidence du gagnant à des fins purement informatiques, en ayant au préalable obtenu l'accord du gagnant sur les dispositions du présent article, et ceci conformément à la législation en vigueur.

Dans tous les cas, il est rappelé que conformément à la loi, les participants bénéficient auprès de l'organisateur du jeu d'un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant.

Les participants pourront demander à ne pas figurer ou être retirés du fichier à tout moment, ils bénéficieront d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données les concernant sur simple demande à l'adresse du jeu conformément à la Loi Informatique et Liberté du 06 Janvier 1978, modifiée par la Loi n°2004-801 du 06 Août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et du Décret n°2005-1309 du 20 Octobre 2005.

Par conséquent, en application de la Loi n°78-17 du 06 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez des droits d'opposition (art.26 de la Loi), d'accès (art.34 à 38 de la Loi), de rectification et de suppression (art.36 de la Loi) des données vous concernant.

Ainsi, vous pouvez exiger que soient rectifiées, complétées, mises à jour ou effacées les informations vous concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivalentes, équivoque ou périmées en écrivant à l'organisateur du jeu.

## **Article 8 – RESPONSABILITÉ – FORCE MAJEURE :**

La participation au Jeu par Internet implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des technologies utilisées par l'Internet et les technologies qui y sont liées, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé.

La société organisatrice précise que l'usage de liens hypertextes peut conduire le participant vers d'autres sites web, indépendants de la société organisatrice. Dans ce cas, la société organisatrice ne saurait assumer la responsabilité des activités des sites tiers.

Sauf accord préalable exprès, aucun participant n'est autorisé à créer un lien

hypertexte entre le site et un autre site web, sauf à engager sa responsabilité. La société organisatrice ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du ou des sites et/ou du jeu pour un navigateur donné. La société organisatrice ne garantit pas que les sites et/ou le Jeu fonctionne sans interruption ou qu'il ne contienne pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés. En cas de dysfonctionnement technique du Jeu, la société organisatrice se réserve le droit, s'il y a lieu, d'invalider et/ou d'annuler la session de Jeu au cours de laquelle le dit dysfonctionnement a eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenait pas pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de nos serveurs pour une raison quelconque, etc...) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc...).

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable d'une déficience de l'outil de dialogue en direct. Cet outil ne détermine pas le bon fonctionnement du Jeu et sa déficience n'est pas de nature à léser le joueur de quelque façon que ce soit.

Toute information communiquée par le gagnant, notamment les coordonnées de celui-ci, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en considération si elle comporte une inexactitude.

La société organisatrice ne pourra être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur au jeu.

La responsabilité de la société ne saurait être encourue :

- Si un participant était déconnecté accidentellement par l'opérateur téléphonique ou son fournisseur d'accès Internet,
- Si un participant oubliait de saisir ses coordonnées,
- Si un participant subissait une panne technique quelconque (mauvais état de la ligne, du combiné),
- Si une défaillance technique du serveur télématique ou du poste téléphonique du standard jeu empêchait un participant d'accéder au formulaire de participation,
- En cas de panne EDF ou d'incident du serveur.

En conséquence, l'organisateur du Jeu ne saurait en aucune circonstance être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative :

- Du contenu des services consultés sur le site et, de manière générale, de toutes informations et/ou données diffusées sur les services consultés sur le site,
- De la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet,
- De tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu,
- De défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- De perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement,

de perte de toute donnée,

- Des problèmes d'acheminement,
- Du fonctionnement de tout logiciel,
- Des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique,
- De tout dommage causé à l'ordinateur d'un joueur,
- De toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un joueur.

Il est précisé que l'organisateur du Jeu ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du Jeu et ce, pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site Internet.

Il appartient à tout joueur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne au site et la participation des joueurs au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent Jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

Des additifs, ou, en cas de force majeure, des modifications à ce règlement peuvent éventuellement intervenir pendant le Jeu.

Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement et ajoutées en ligne pour qu'elles soient consultables par tous.

Il est convenu que l'organisateur du jeu pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par l'organisateur, notamment dans ses systèmes d'information, en rapport avec l'utilisation de son site Internet.

Les joueurs s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par l'organisateur du jeu dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Enfin, il est expressément convenu que la loi ayant vocation à s'appliquer est la loi française.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure de la participation au présent Jeu toute personne troublant le déroulement du Jeu.

La société organisatrice se réserve la faculté d'utiliser tout recours et

notamment de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement, ou, aurait tenté de le faire.

Tout participant au Jeu qui serait considéré par la société organisatrice comme ayant troublé le Jeu d'une quelconque des manières précitées, sera de plein droit déchu de tout droit à obtenir un quelconque lot gagnant, aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

La société organisatrice se réserve le droit, notamment en cas de raison impérieuse, d'écourter, de prolonger ou d'annuler le présent Jeu et/ou session du Jeu, en partie ou dans son ensemble, si les circonstances l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Ces changements pourront faire toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment via le site Internet de la société organisatrice.

La société organisatrice se réserve la possibilité de suspendre momentanément la possibilité de participer au Jeu si elle, ou son éventuel prestataire d'hébergement ne peuvent plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du Jeu. La société organisatrice pourra toujours en cas de force majeure, de cas fortuit, ou de circonstance exceptionnelle (incendie, inondation, catastrophe naturelle, intrusion, malveillance dans le système informatique, grève, remise en cause de l'équilibre financier et technique du Jeu, les cas de rupture et de blocage des réseaux de télécommunication, les dommages provoqués par des virus pour lesquels les moyens de sécurité existant sur le marché ne permettent pas leur éradication, les obligations légales ou réglementaires ou d'ordre public imposées par les autorités compétentes et qui auraient pour effet de modifier substantiellement le présent règlement de jeu, ou tout autre événement de force majeure ou cas fortuit au sens de l'Article 1148 du Code Civil) même émanant de sa propre responsabilité (sous réserve en cas de bonne foi), cesser tout ou partie du Jeu. Le présent Jeu sera annulé en cas de force majeure, sans que les participants ou gagnants soient en droit de réclamer un quelconque dédommagement à ce titre.

## **Article 9 – UTILISATION DU SITE :**

Le participant s'engage à se conformer à l'ensemble des lois et réglementations en vigueur concernant l'interdiction de la diffusion de contenus pornographiques, pédophiles, violents, obscènes, ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine.

Le participant s'interdit par ailleurs de diffuser tout message destiné à faire la promotion d'un bien ou d'un service.

A ce titre, les participants reconnaissent que la société organisatrice pourra retirer tout contenu manifestement illicite.

Seront notamment exclus les messages et photos qui pourraient être constitutifs d'incitation à la réalisation de crimes ou délits, à la discrimination, à la haine ou à la violence, en raison de la race, de l'ethnie ou de la nation, d'apologie du nazisme, de contestations de l'existence de crimes contre l'humanité, d'atteinte à l'autorité de la justice, de diffamation et d'injure, d'atteinte à la vie privée, ou encore et/ou des ouvrages interdits, les messages à caractère diffamatoire, grossier, injurieux, violent ou contraire aux lois en

vigueur, les messages sur le tabac et l'alcool, les messages comportant des coordonnées personnelles et d'informations permettant une localisation géographique précise (téléphone, adresse postale,...), les messages incitant à la consommation de substances interdites ou au suicide, les messages permettant à des tiers de se procurer directement ou indirectement des logiciels piratés, des numéros de série de logiciels, des logiciels permettant des actes de piratage et d'intrusion dans les systèmes informatiques et de télécommunication, des virus et autres bombes logiques et d'une manière générale tout outil ou logiciel ou autre, les messages permettant de porter atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens en violation du caractère privé des correspondances.

## **Article 10 – RÉCLAMATIONS :**

Toute contestation ou réclamation à ce jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le : 01 Juin 2026 à 23 :59.

Le cachet de la poste faisant foi.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à l'organisateur du Jeu dont les coordonnées figurent à l'article 1 du présent règlement.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

La société organisatrice sera seule souveraine pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent jeu.

## **Article 11 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT :**

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou les modalités du jeu ainsi que sur la désignation du gagnant.

## **Article 12 – CONSULTATION DU RÈGLEMENT :**

Le règlement est disponible :

- sur le site <https://laracebox.fr>
- sur simple demande auprès de l'organisateur

## **Article 13 – LOI APPLICABLE :**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

## **Article 14 – DÉPÔT ET CONSULTATION :**

Le règlement est consultable à l'adresse suivante :

**LA RACEBOX**

75 rue Claire Lacombe

60740 SAINT-MAXIMIN – France